

GéoPicardie

Réunions adresse et RTGE

Amiens, le 26 novembre 2014



1. Matin : référentiels de voies et adresses
2. Après-midi : RTGE (référentiel très grande échelle)

Référentiels de voies et adresses



- Initiative d'Amiens Métropole dans le cadre du renouvellement de son SIG
- Manque de données de qualité dans GéoPicardie
- Évolutions importantes au niveau national (BAN, BANO)

- Partager nos connaissances et expériences
- Mieux comprendre les besoins des uns et des autres
- Adapter la feuille de route de GéoPicardie

Pour quelles opérations ?

- Géocodage
- Production de plans
- Gestion de réseaux
- Gestion de l'espace public
- Recensement
- ...

Quelles caractéristiques ?

- Exhaustivité des voies et des points adresse
- Liberté de diffuser les données à des tiers :
 - Applications de localisation grand-public et professionnelles (Google Maps, Yahoo Maps, Via Michelin...)
 - Gestionnaires de réseau
- Capacité à être intégré dans :
 - des moteurs de géocodage déployés en interne (ArcGIS, FME, GeoConcept Universal Geocoder...)
 - des services de géocodage en ligne

- **Caractéristiques techniques des données**
 - Points adresse ou interpolation par rapport aux extrémités ?
 - Exhaustivité, actualité, sources
 - Localisation des adresses
sur l'axe de la voie ou décalé automatiquement ?
sur la plaque de rue, sur la boîte aux lettres, sur l'entrée du bâtiment, sur la parcelle ?
- **Contraintes juridiques**
 - Licence commerciale ou licence ouverte ?
 - Diffusabilité des coordonnées produites par géocodage ?
- **Coût**

- IGN (non diffusées par GéoPicardie) :
 - BD Topo
 - BD Adresse
- Navstreets de NavTeq
(données de 2013 disponibles aux partenaires de GéoPicardie)
- BANO – Base adresse nationale ouverte
(non diffusée par GéoPicardie mais accessibles à tous)

- RIL (base INSEE pour les communes de plus de 10000 hab. – obligation légale pour les collectivités). Adresses interpolées à partir des extrémités de tronçons. Base gratuite. Produit par l'INSEE et contrôlé par les communes. Sources : Sitadel et La Poste.
- Geolocaux : CEREMA Loire-Bretagne. Interpolation entre le bâti du cadastre et les numéros d'adresse de l'IGN pour répondre aux besoins des opérateurs FTTH. Semble lié au projet BANO. Retour d'expérience positif de Oise-la-Vallée.

- Référentiels maisons de certaines collectivités
(Amiens, Creil, ARC pour les voies
Beauvais pour les voies et adresses
les CG pour les voies départementales)
- Bases de données d'acteurs nationaux :
La Poste par exemple (identifiant hexaclef qui devrait être repris
dans la BAN)

2 initiatives nationales en parallèle et en cours :

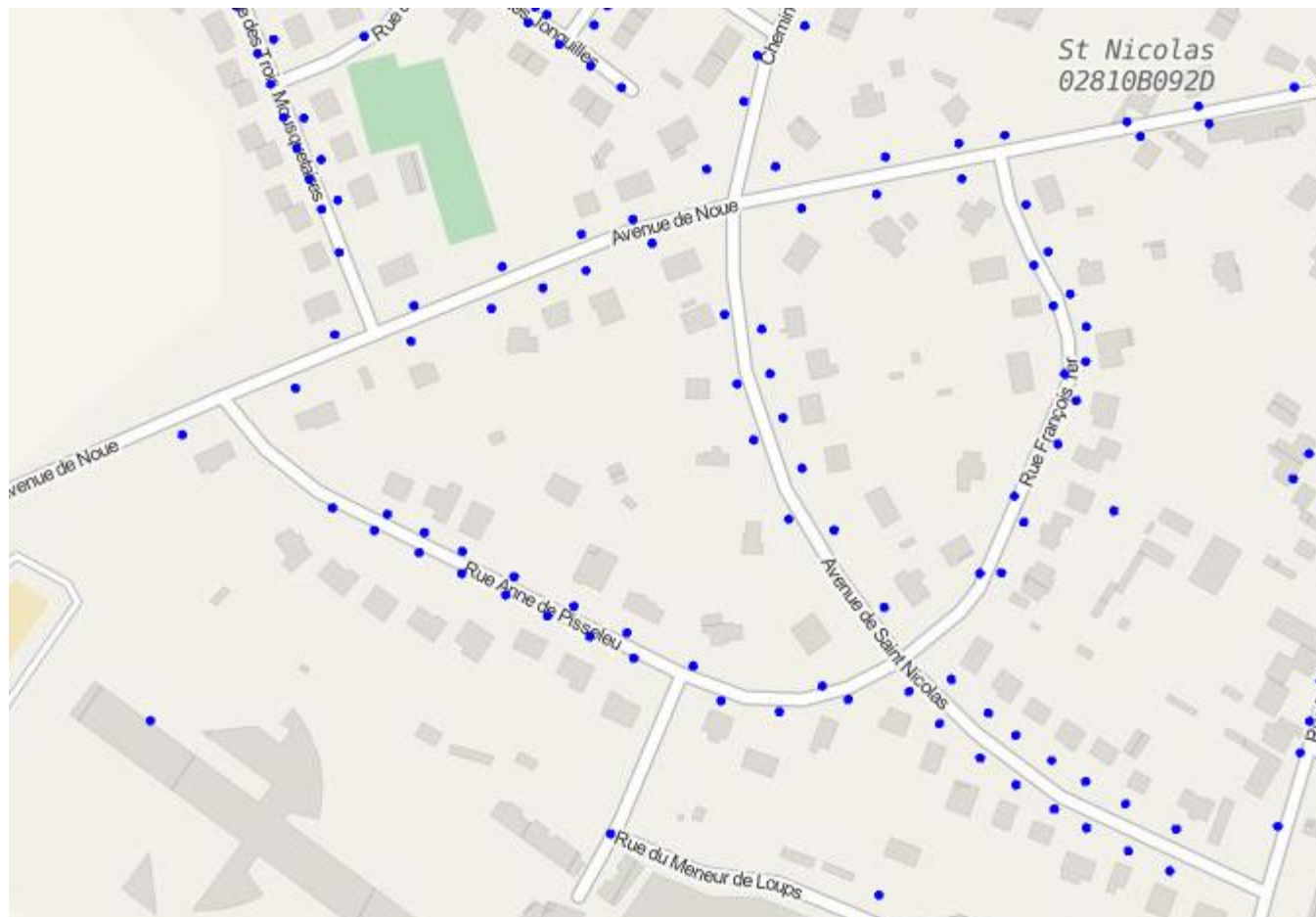
- **BAN : Base Adresse Nationale**
Projet piloté par l'IGN
- **BANO : Base Adresse Nationale Ouverte**
Projet initié par des membres d'OpenStreetMap France

- Les points communs
 - Constitution d'une base de données nationale exhaustive
 - Mise à disposition d'outils pour la remonté d'informations
- Les différences
 - Accompagnement des collectivités à l'origine de l'adresse
 - Modèles économiques et les licences
 - BANO avance beaucoup plus vite
(première version produite très rapidement par des développeurs malins et talentueux)

BANO :

- BANO n'est pas OpenStreetMap
 - certains acteurs en commun
 - OpenStreetMap France promeut cette base
 - BANO est purement national contrairement à OSM
- BANO est une base de données composite :
 - certaines extraites d'OpenStreetMap
 - certaines produites par des collectivités territoriales
 - Reste extrait du cadastre et FANTOIR





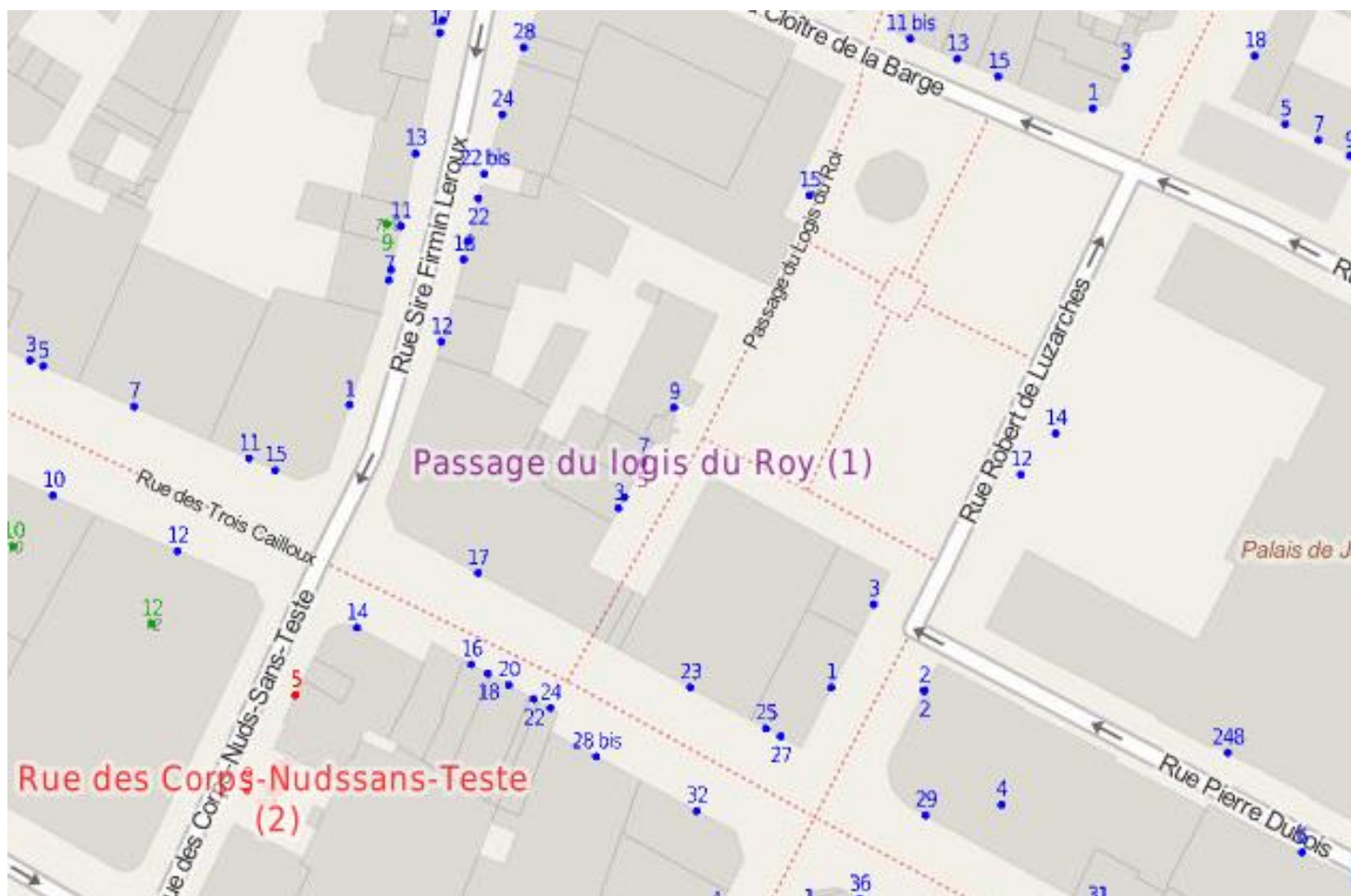
Points adresse presque bien placés



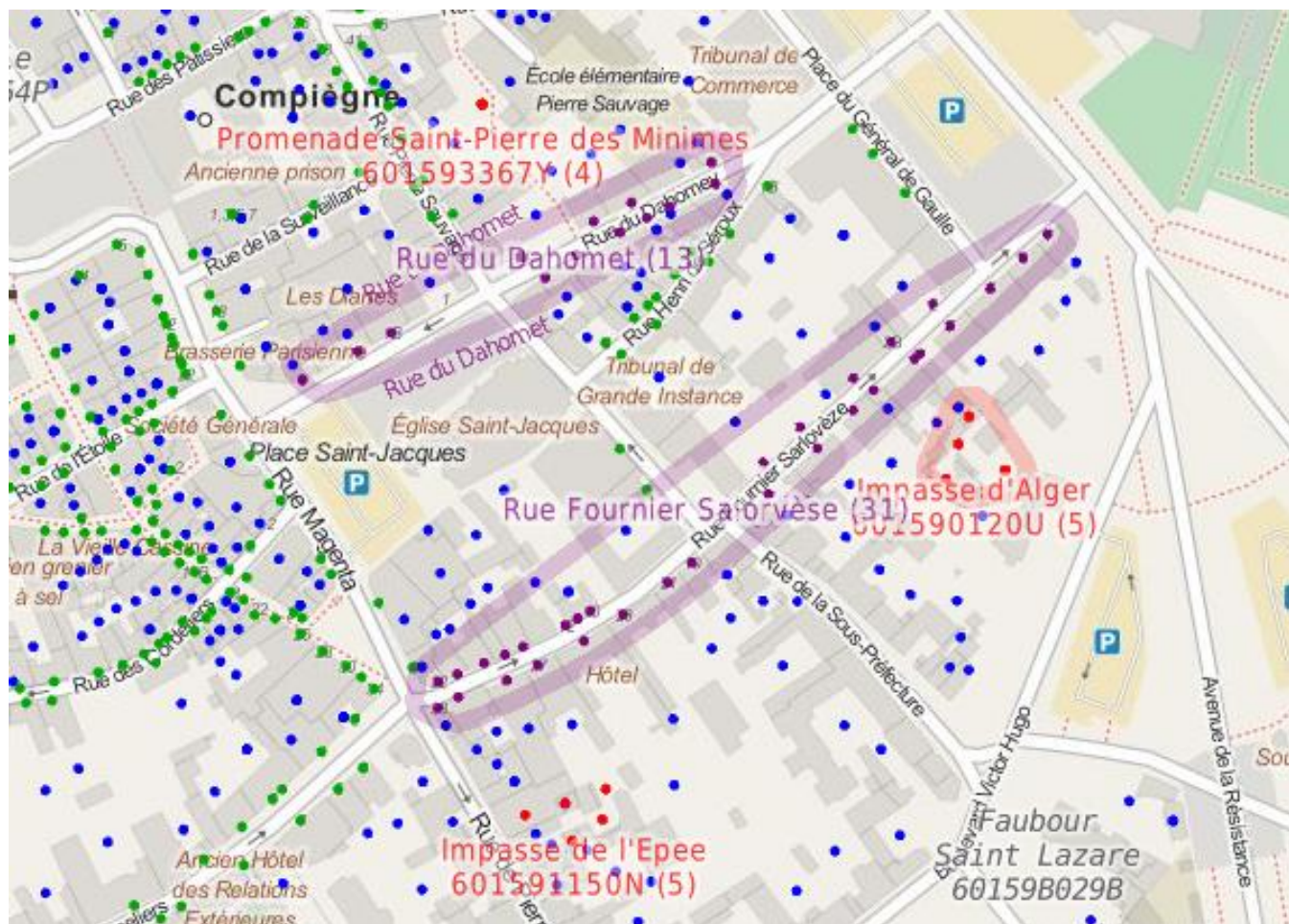
Caractéristiques des données

- Données hétérogènes
- Beaucoup de données produites automatiquement à partir de données du cadastre
- Bonne complétude des points adresse
- Manque les hexaclefs
- Capacité à être très réactif
- Quid du contrôle des données et donc leur utilisation dans des opérations de secours par exemple
- Contrôle de la cohérence entre les noms de rue de FANTOIR et les noms de rue saisis dans OSM

Incohérence sur les noms détectées par la BANO



Incohérence sur les noms détectées par la BANO



Licence de BANO : ODbL

- Licence identique à OpenStreetMap
- Les mises à jour de la base doivent être partagées avec une licence compatible
- Licence incompatible avec les données produites dans le cadre de missions de service public en France (en gros les autorités publiques françaises ne peuvent pas contraindre les usages des données publiques qu'elles produisent – raison pour laquelle la Licence Ouverte a été créée par l'Etat)
- Cette licence est un frein à la diffusion de données au profit d'applications en ligne grand-public mis en œuvre par Google, Yahoo!, Microsoft...

Pour mieux comprendre BANO :

- <http://openstreetmap.fr/bano>
- <http://openstreetmap.fr/blogs/cquest/bano-banco>
- <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/base-d-adresses-nationale-ouverte-bano/>

- Partenariat : MediaPost, DGFIP, Sources IGN, BANO
- Points adresse + lieux-dits
- Conservation des identifiants de La Poste, de la DGFIP...
- Téléchargement en temps réel de la BAN (mise à jour en continu)
- Évolution :
 - Plaque de rue dans un premier temps
 - Jusqu'au local à terme (adresses filles au bâti)

- Mise en place d'un outil simple pour gérer les arrêtés de création de voies
- Remontées d'informations par La Poste et les gestionnaires de réseaux
- Données diffusées uniquement après validation par la commune
- Première version courant 2015 avec un objectif de 80% d'informations correctes
- Licence : à déterminer mais pourrait être variable

- Les attributs de la BD Topo pour le statut des tronçons de voie n'est pas assez complet pour pouvoir distinguer les voies communales, les voies privées...

Plusieurs approches possibles

- avec le SIG propre à chaque partenaire
 - il faut maintenir la base de données à jour
 - pas possible pour tous les acteurs de GéoPicardie
- avec un éventuel service en ligne mutualisé de GéoPicardie
 - difficultés à maintenir la base et les services
- avec un service de Géocodage type Google
 - attention à la licence de ces outils !
- avec le service OLS du Géoportail
- avec le/les services internet d'OpenStreetMap/BANO

- Attendre la suite des événements au niveau national (premier trimestre 2015)
- Militer pour disposer d'une base nationale avec une licence permissive (Licence Ouverte typiquement)
- Géocodeur utilisable par les partenaires de GéoPicardie capable de traiter des adresses en masse (typiquement les établissements de la base de données SIREN)

Le PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié)

Socle du RTGE (Référentiel Très Grande Echelle)



Réforme DT-DICT dite anti-endommagement des réseaux

- Arrêté du 15 février 2012
- Obligation de résultats et non plus de moyens en matière de cartographie des réseaux
- Introduction d'une notion de classe de précision cartographique
 - Classe A : précision < 40 cm
 - Classe B : précision entre 40 et 150 cm
 - Classe C : précision > 1,50m ou inconnue
- Distinction réseaux sensibles et non sensibles au titre de la sécurité
 - Réseaux sensibles : gaz, électricité, éclairage public (EcP)
 - Réseaux non sensibles : eau usée (EU), eau potable (AEP), eau pluviale (EP), télécom (TEL), fibre optique (FO)...

Réforme DT-DICT calendrier de mise en oeuvre

- Géoréférencement des réseaux neufs (flux)
 - Depuis 2012 : géoréférencés en classe A
- Géoréférencement des réseaux existants (stock)
 - Depuis 2012 : réseaux classés A/B/C
 - Depuis 2012 : zones soumises à investigations complémentaires : réseaux géoréférencés en classe A
 - 2019 : en unité urbaine, réseaux sensibles géoréférencés en classe A
 - 2026 : partout, réseaux sensibles géoréférencés en classe A
 - En attente de nouveaux décrets pour les réseaux non sensibles

Fond de plan de référence en réponse aux DT-DICT

- “ l'obligation d'utiliser, [...] , des plans des réseaux géoréférencés fondés sur le meilleur fond de plan disponible auprès de l'autorité locale compétente [...] ”
- “ le fond de plan employé est le meilleur levé régulier à grande échelle disponible auprès de l'autorité publique locale compétente [...] ”

Objectif :

“définir à l'échelon national, le cadre technique, financier et organisationnel garantissant l'efficience et l'interopérabilité des bases de données existantes et des travaux de topographie qui vont être engagés à l'échelon local.”

http://cnig.gouv.fr/?page_id=1444

Le PCRS est le référentiel du RTGE évalué au 1/3 du coût d'un levé topographique exhaustif

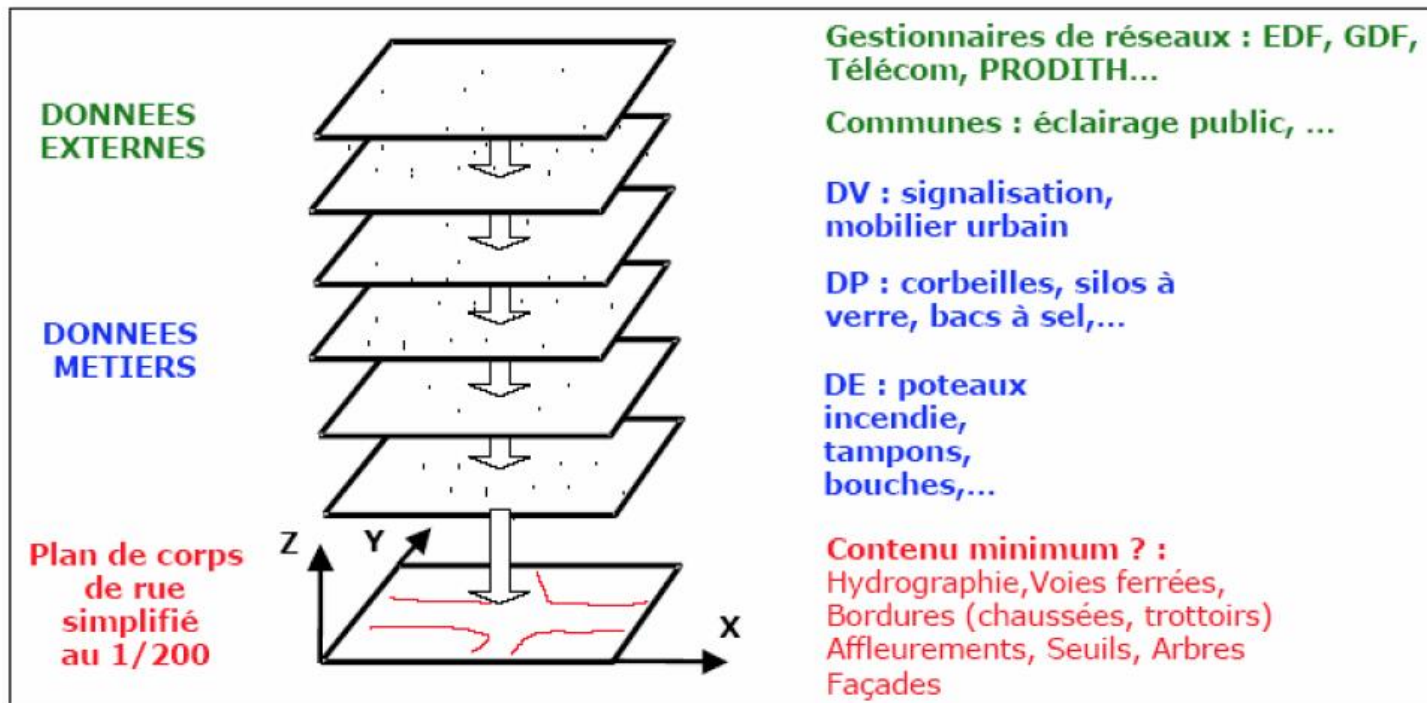
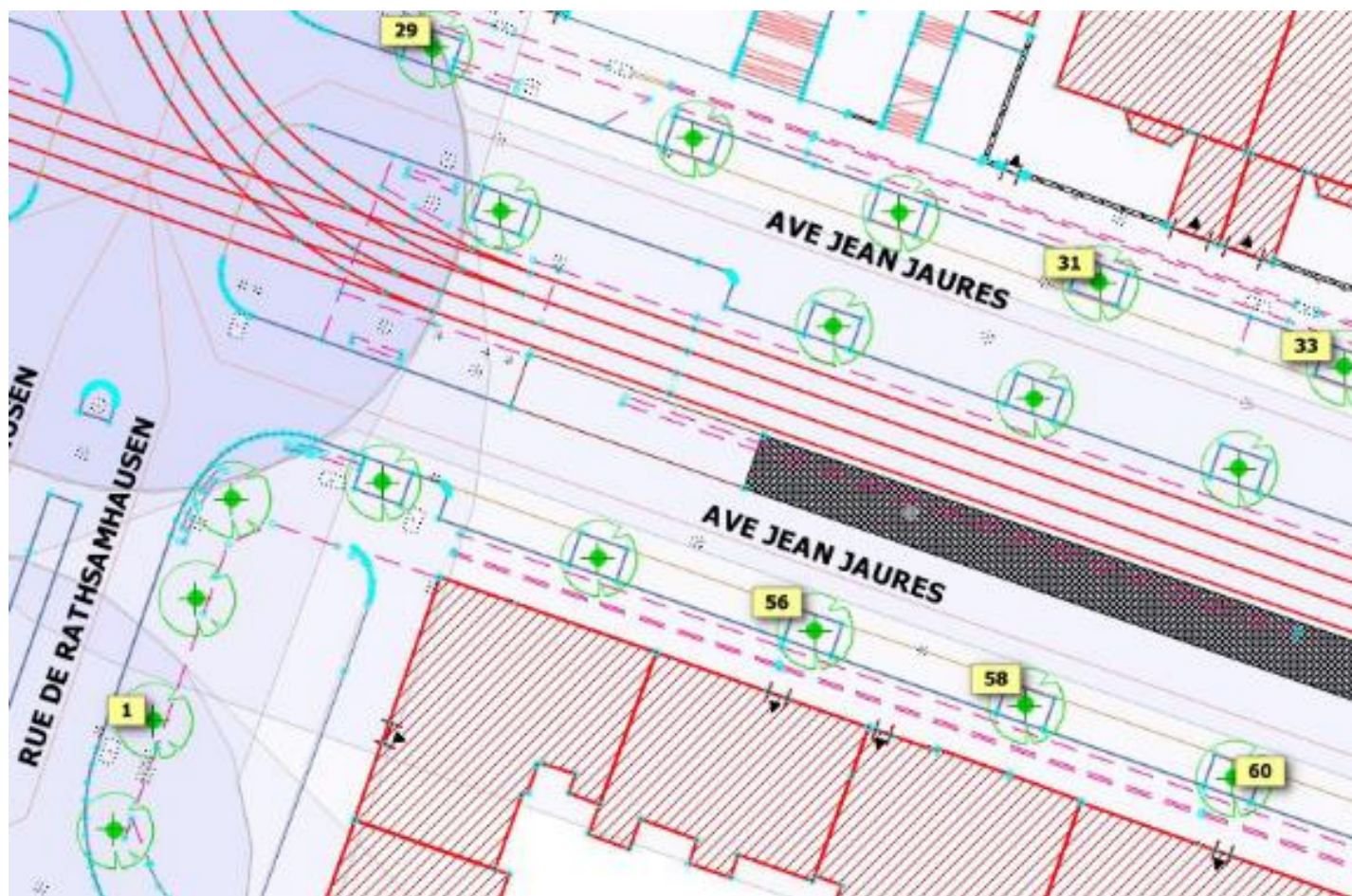
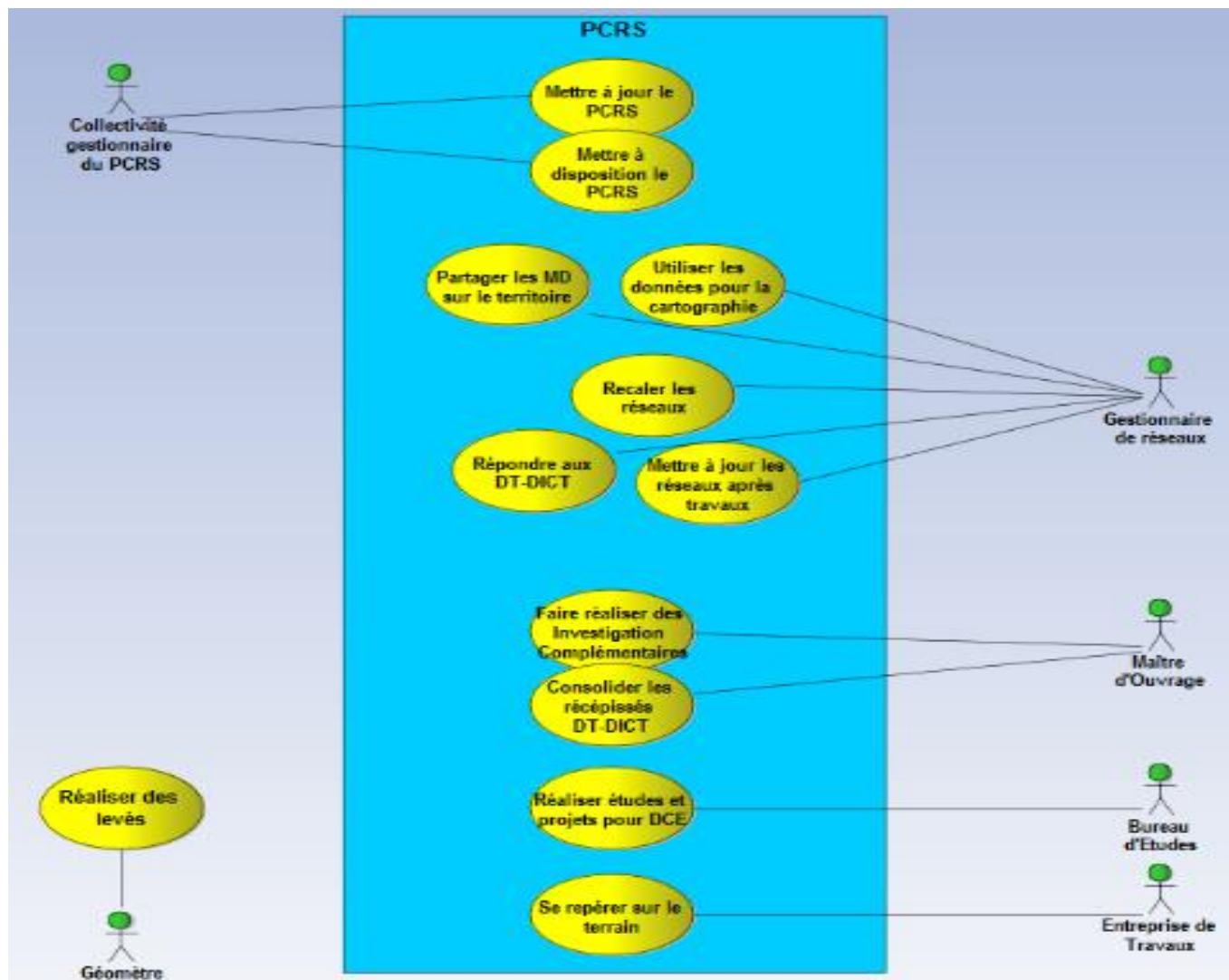


Illustration du PCRS



Cas d'utilisation



Définit par groupe ressource restreint

- Mohamed Ben Zekri, Lyonnaise des Eaux
- Frédéric Bronnimann, IGN
- Gilles Costa, Ordre des Géomètres Experts OGE
- Sylvaine Duceux, Lorient Agglomération
- Céline Fournier, GRDF
- Pascal Lory, CNIG
- Suzanne Nicey, Afigeo
- Emilie Parrain, Ville de Nanterre
- Christelle Ranger, Syndicat des Eaux de la Vienne
- Loïc Rebours, ERDF
- Lobna Rekik, ERDF
- Yves Riallant, Afigeo
- Sébastien Wehrle, Communauté Urbaine de Strasbourg

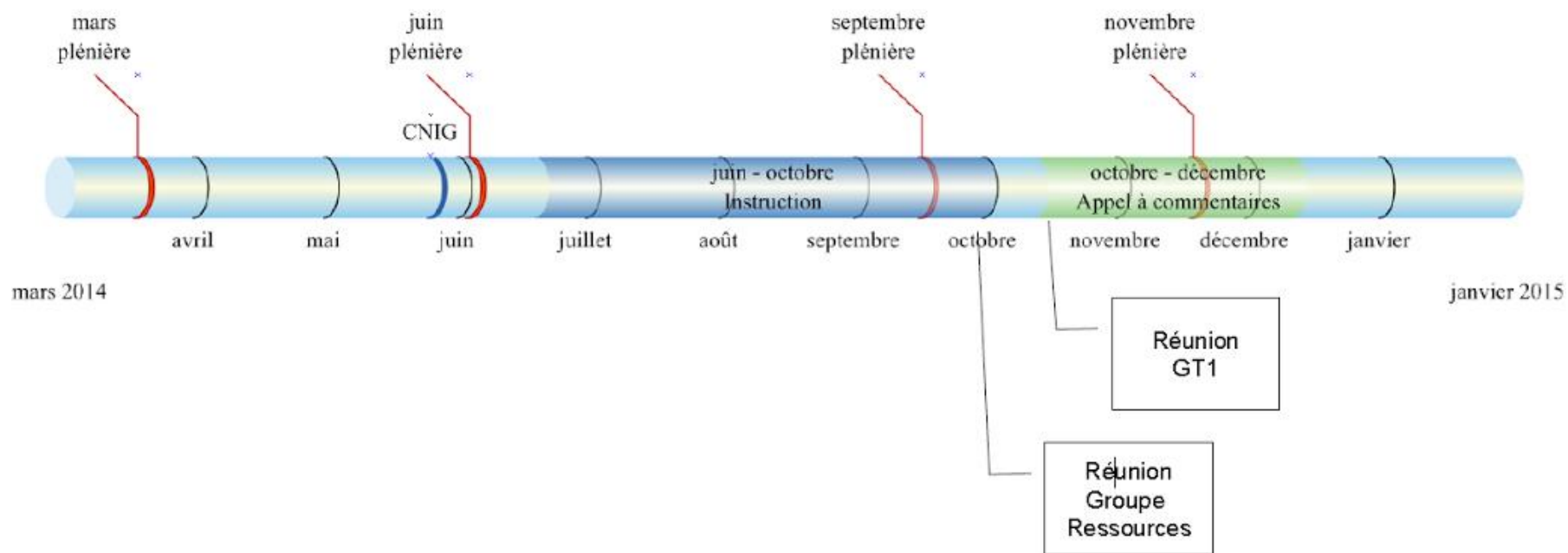
Objets retenus

- **Général (topographie et habillage)** : point de canevas, point levé, emprise PCRS, emprise du levé, (*point adresse, filaire voie, nom voie*)
- **Bâti** : façade, amorce de bâti, seuil, proéminence de bâti
- **Voirie** : bordure, changement de revêtement, escalier
- **Voie ferrée** : rails
- **Clôtures** : socle clôture, mur, piliers
- **Végétal** : arbre d'alignement, haie
- **Ouvrages** : pile de pont
- (*Affleurants de réseaux*)

Livrables

- ✓ Rapport – PCRS v0.4
- ✓ Modèle conceptuel
- ✓ Gabarits shapefile prêts à l'emploi
- ✓ Schémas GML des scénarios d'échange
- ✓ Styles par défaut (ogc:sld)
- ✗ Guide d'utilisation

Calendrier



Principes généraux

- Socle commun partagé par tous (unicité)
- Durable (stabilité)
- Gérer par la collectivité locale
- Coût partagé entre les parties prenantes
- Précision centimétrique, x, y, z
- Sans ambiguïté d'identification des points levés
- Permet la superposition d'autres données
- Structure BDD permettant les échanges DAO et SIG
- Généalogie des objets par attributs
- Répond au décret anti-endommagement
- Permet les études et projets

Points non clarifiés

- Obligatoire ? texte d'appui (à préciser ?)
- Modèle PCRS UU = modèle PCRS zone rurale ?
- Altimétrie : exigence ou recommandation
- Conditions d'accès et d'utilisation
- Affleurants : non ou oui, obligatoire ou recommandé ?
mais qui produit ? Consensus pour intégration, modalité technique et d'échanges à définir
- Habillage (*adresse, filaire voie*) : origine ? condition d'accès ?
- Répartition financière entre Collectivité / Gestionnaire de réseaux

Mise en place d'un groupe ressource restreint

- Rédaction d'un accord cadre (sur le modèle de la convention PCI de 1993),
- Rédaction de modèles de conventions utiles,
- De façon plus globale, des principes forts sont attendus pour pouvoir s'adresser aux autorités locales.

En Picardie

- référentiels topo. locaux existants ?
- référentiels externes existants (ex : carto200 edf/gdf)
- démarche locale à l'étude?
- attentes vis à vis du partenariat
- création d'un groupe de travail spécifique au sein de GéoPicardie ?
- 1ères actions possibles :
 - identifier les communes concernées pour l'échéance de 2019
 - dresser un état des lieux des référentiels mobilisables
 - ...

Merci de votre participation

